

Motion de l'Assemblée générale de l'UBM, réunie le 25 juin 2020

Après des mois de refus de mettre en discussion le contenu de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (ESR) entend la faire **voter à marche forcée**. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a rendu public, le 7 juin 2020, le projet de "Loi de programmation Pluriannuelle de la Recherche". Le texte fait l'objet d'une mascarade de discussion au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) le 18 juin, dénoncée par un grand nombre d'organisations syndicales. Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) rend le 24 juin un avis largement défavorable. Le CESE, n'est autre que la troisième assemblée de la République aux côtés des deux assemblées parlementaires que sont le Sénat et l'Assemblée nationale. Le pas de charge imposé par le Ministère n'est autre qu'un **déni de démocratie** et un mépris manifeste à l'égard de la communauté académique et scientifique. Le Ministère persiste, donc, dans ses orientations, sans jamais avoir pris en compte les revendications exprimées par la très grande majorité de notre communauté. Ce texte poursuit une logique néolibérale de l'ESR fondée sur la précarisation des ressources financières (recherche en mode projet) et des personnels (Chaires de professeur junior, CDD Tenure Track, CDI de mission).

Ce texte reprend les mesures qui ont déclenché fin 2019 - début 2020 une **mobilisation massive** dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. A l'Université Bordeaux Montaigne, un grand nombre de motions ont été adoptées (Dept Histoire, dept Géo, Dept Etudes hispaniques, Dept Philosophie, UFR lettres, UMR LAM, UMR PASSAGES, etc.) pour dénoncer et demander la suppression du projet LPPR. Nous réaffirmons l'attachement aux statuts pérennes de tous les personnels et nous nous opposons au développement de toutes les formes de contractualisation tant en matière de projets que de contrats de travail dont les effets sur la recherche et la formation sont délétères.

Dans la continuité des AGs précédentes et en cohérence avec les motions de dépt. et d'UFR, l'Assemblée générale de l'UBM porte ces **revendications** :

- Rédaction d'un bilan social pour faire apparaître les besoins en postes, ainsi les problèmes, notamment les discriminations, rencontrés par les personnes à l'université
- Titularisation du personnel BIATSS et à l'arrêt du recrutement de BIATSS contractuels
- Titularisation du personnel enseignant non-titulaire et arrêt du recrutement, dès la rentrée prochaine, de personnel enseignant contractuel
- Non remontée des fiches individuelles d'autoévaluation, les dossiers Formation et les dossiers des équipes de recherche à l'HCÉRES et à supprimer les données, personnelles sur HAL et sur l'Annuaire de l'ENT.
- Non recours aux HC (heures complémentaires) et arrêt des taches gratuites à partir de la rentrée prochaine, ainsi qu'à la définition des maquettes sur la base du potentiel d'enseignant.e.s titulaires
- Demande un paiement mensualisé des vacances

L'université doit être un service public, qui ne doit ni sélectionner, ni accroître ou légitimer les inégalités. La recherche doit être un service public, en capacité de produire des savoirs

L'assemblée générale tenue le 25 juin exige que la démocratie universitaire soit réinstaurée, en commençant par retirer aux personnalités extérieures la possibilité de voter pour le ou la président.e d'un établissement universitaire. En outre, hostile à la loi L.R.U., elle réaffirme la nécessité de mettre un terme aux dispositifs budgétaires instituant une austérité permanente, c'est-à-dire la reprise de la gestion de la masse salariale par le ministère.

